

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

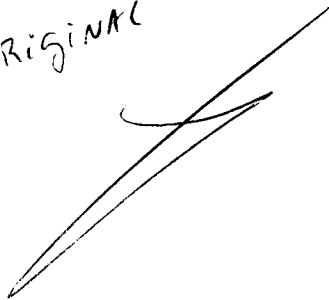
Numéro de gestion : 2015 B 00697

Numéro SIREN : 811 267 715

Nom ou dénomination : A S B

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/009456

Certifié conforme
à l'original le 2/11/2023



LIASSE FISCALE

2023


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

 Liberté
Égalité
Fraternité

 Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD

2022

N° 11084*23

 Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
SIRET 8 1 1 2 6 7 7 1 5 0 0 0 1 9				Mét :	
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
69B RUE JOSEPH HUBERT RDM LES 97412 BRAS PANON					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées				Nettoyage courant des bâtiments	
				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal 0 Déficit	
Bénéfice imposable à 15 % 18 200				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom/Adresse	
				N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom/Adresse	
				N°	
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Si oui, indication du logiciel utilisé	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
M. GS CONSEIL 12 CHEMIN DE LA BENAÏSSANCE 97441 STE SUZANNE					
Tél:				Tél:	
OGA/OMGA				Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné:				Date: Lieu:	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Qualité et nom du signataire:	
				Signature:	
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire:			

 OUPS.GOUV.FR
 VOUS APPARTIENNEZ À L'ÉTAT

EBP Informatique 2023

2023

N° 2065 bis-SD

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2022

Cocher la case si néant ☐

H	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
---	--

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽²⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)		

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽³⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)
---	---

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

2023

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASB		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		69B RUE JOSEPH HUBERT RDM LES		97412 BRAS PANON		
SIRET		8 1 1 2 6 7 7 1 5 0 0 0 1 9				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le		
				3 3 1 2 2 2 2		
		Brut		Amortissements - Provisions		
		1		2		
				3		
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	57 244	030	
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)		044	57 244	048	57 244
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		
		Autres * (3)	072	25 997	074	25 997
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	127 496	086	127 496
	Charges constatées d'avance *		092	094		
Total II		096	153 493	098	153 493	
Total général (I + II)			110	210 736	112	210 736
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	84 294		
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132	
	Report à nouveau		134	14 317		
	Résultat de l'exercice		136	18 200		
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	116 810		
	Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	12 256		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	72 695		
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		172	
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	93 926			
Total général (I + II + III)			180	210 736		
RENVIOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

In EXEMPLE AINE DISTRICT A L'INDIVIDUALISATION

ERP Informatique 2023

2023

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : ASB

		Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		
	{ Fonds commercial		
	{ Autres		
	Immobilisations corporelles	57 244	27 752
	Immobilisations financières		
	Total I	57 244	27 752
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	
		Marchandises	
		Avances et acomptes versés sur commandes	
	Créances	{ Clients et comptes rattachés	882
		{ Autres	14 962
		Valeurs mobilières de placement	
		Disponibilités	127 496
		Charges constatées d'avance	
		Total II	153 493
		Total général (I + II)	210 736
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		84 294
	Écarts de réévaluation		
	Réserve légale		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		14 317
	Résultat de l'exercice		18 200
	Provisions réglementées		
		Total I	116 810
	Provisions pour risques et charges		
	Total II		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		12 256
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés		72 695
	Autres dettes		8 976
	Produits constatés d'avance		
		Total III	93 926
		Total général (I + II + III)	210 736

2023

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise EURL ASB		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31 12 2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue { Biens dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	
	Services *		217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				155 533	
	Production immobilisée *				222	
	Subventions d'exploitations reçues				224	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				226	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				230	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				232	
	Variation de stocks (marchandises) *				234	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				76 402	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				236	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : 1.125 - immobilier :)				238	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)		243	1 156	240	
	Rémunérations du personnel *				242	
	Charges sociales (cf. annexe 380)				59 495	
	Dotations aux amortissements *				244	
	Dotations aux provisions				246	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		258		248	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		250	
	Total des charges d'exploitation (II)				252	
					137 458	
Produits financiers (III)		280			260	
Charges financières (IV)					270	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	18 200	
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324		
	Divers * dont intérêts excédentaires des opco-ets d'associés	247			330	
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC *		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
DEDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU - TE (44 octies et octies A)	987	
	Repense d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexes A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septies)	993	
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648	
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641	
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	18 200
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	18 200	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

ERP Informatique 2023

2023

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

N° 2033-B

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : ASB

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue { biens services	155 533	131 484
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		7 600
	Autres produits		2
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	155 533	139 086
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)	76 402	18 907
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	59 495	92 222
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 562	460
	Rémunérations du personnel		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		797
	Dotations aux amortissements		
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation (II)	137 458	112 387
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		18 075	26 699
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)	(125)	
	Charges exceptionnelles (VI)		
	Impôts sur les bénéfices (VII)		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		18 200	26 699

EURL ASB

Siège social : 69 B, RUE JOSEPH HUBERT
97412 BRAS PANON

SIRET : 811 267 715 000 19

Certifié conforme
A l'original



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU **01/09/2023**

Le PREMIER SEPTEMBRE 2023 à 15 heures, les associés se sont réunis au siège social de la société, en assemblée générale ordinaire sur convocation de leur gérant. L'assemblée générale est présidée par Mr ALAMELE Jean Paul, en qualité de gérant associé unique.

Sont présents:

Mr ALAMELE Jean Paul

Propriétaire de la totalité des parts pleines propriétés

Monsieur le gérant constate que tous les associés sont présents et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Etude, rapport de gestion de la gérance,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses

Monsieur le gérant précise que les comptes ont été établis conformément aux lois et dispositions en vigueur.

L'assemblée procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31/12/2022, et arrête définitivement le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

1 ère résolution :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance et des documents comptables, déclare approuver le bilan et le compte de résultat, tels qu'ils lui ont été présentés, et donne quitus à la gérance.

Les résultats se soldent par un bénéfice comptable de 18 200 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 éme résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de la gérance, décide l'affectation du résultat comme suit :

- Résultat 31/12/22	18 200.00 €
- RAN	14 317.00 €

- Total RAN	32 517.00 €
-------------------	-------------

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Toutes les résolutions étant votées et à l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 H

Le gérant

Mr ALAMELE Jean Paul



EURL ASB

Siège social : 69 B, RUE JOSEPH HUBERT
97412 BRAS PANON

SIRET : 811 267 715 000 19

*Certifier conforme
A l'original*

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 01/09/2023

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions du livre deuxième du code de commerce et des statuts de notre société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion, vous demander d'approuver les comptes de l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022, et de l'activité de votre société pendant ce même exercice.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées, et tous les documents et pièces prévus par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

I – ACTIVITE DE LA SOCIETE

Notre société a réalisé au cours de cet exercice social, un chiffre d'affaires net de 155 533 euros. Ce chiffre d'affaires est constitué de prestation de services.

Nos charges d'exploitation se sont élevées à 137 458 euros. Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges sont les suivants :

Charges	31/12/2022
Achats de Marchandises	76 402
Autres achats et charges externes	59 495
Impôts	1 562

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

II – PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 ainsi que l'évaluation de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

- 1) Bilan : les principaux postes du bilan figurent ci-après en annexe.
- 2) Compte de résultat : le compte de résultat de l'exercice est reproduit en annexe.
- 3) Résultat – affectation :

L'exercice écoulé se traduit un bénéfice de 18 200 euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- Résultat 31/12/2022	18 200.00 €
- RAN-----	14 317.00 €

- Total	32 517.00 €

- Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous signalons qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

- Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépense non déductible du résultat fiscal.

- conventions réglementées

Nous allons également vous présenter le rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L.223-19 du nouveau code de commerce.

Fait à Bras panon le 01/09/2023

Le Gérant
Mr ALAMELE Jean Paul

